



Le 6 avril 2018

LE CNPA SIGNE UN PARTENARIAT AVEC LE LABORATOIRE COTRAL

Conscient de l'impact des activités automobiles sur l'environnement et la santé des salariés de la filière, Laboratoire Cotral s'associe au CNPA pour accompagner les professionnels dans la prévention du risque bruit au sein de leurs entreprises et leur apporter ainsi des solutions techniques et financières.

Le Laboratoire Cotral, fabricant de protection auditive sur mesure depuis 25 ans, et le CNPA, représentant aujourd'hui plus de 17 000 adhérents, professionnels du commerce, du maintien et de la réparation automobiles, ont signé un partenariat pour un an, à compter du 1^{er} février 2018.

Ce partenariat permettra de sensibiliser les professionnels adhérents CNPA au risque bruit lié à leur activité quotidienne et de leur proposer une solution de protection auditive individuelle sur mesure.

Les adhérents CNPA bénéficieront ainsi d'un accompagnement adapté dans leur démarche de prévention et pourront doter leurs collaborateurs de protections auditives personnalisées de la gamme Qeos. Garantie 6 ans par Cotral, cette solution s'adapte au poste de travail du salarié et assure un confort et une protection contre les bruits dangereux dès 80 à 85 décibels. Dans le cadre du partenariat, le Laboratoire Cotral interviendra également lors de réunions régionales, organisées par le CNPA, afin d'informer les chefs d'entreprise sur les enjeux liés à l'exposition au bruit et leur présenter les moyens de se protéger.

La prévention du risque bruit est au cœur des préoccupations de la filière automobile. Ce partenariat avec le Laboratoire Cotral est la suite logique permettant d'apporter une réponse opérationnelle aux besoins des salariés et vient en complément de la sensibilisation au risque bruit proposée aux chefs d'entreprise dans le cadre du dispositif IRP AUTO Solidarité-Prévention, « Sensibilisation aux risques affectant la santé auditive ».

A propos du CNPA:

Le Conseil National des Services de l'Automobile (CNPA) est le principal mouvement d'entrepreneurs des métiers de la mobilité : commerce et distribution de véhicules, de carburants, de nouvelles énergies, réparation, recyclage, nouvelles mobilités, et toutes les offres de services aux automobilistes.

5ème organisation professionnelle de France, le CNPA anime une filière forte de 139 000 entreprises et 400 000 emplois implantés sur tout le territoire.

A propos du Laboratoire Cotral :

Le Laboratoire Cotral est le numéro 1 mondial de la conception et de la fabrication de systèmes de protection auditive sur-mesure. Expert depuis plus de 25 ans, le Laboratoire Cotral propose des solutions complètes qui permettent de préserver la santé auditive des professionnels exposés au bruit.

Aujourd'hui, près de 2 millions de personnes, au sein de 31 000 entreprises à travers le monde, protègent chaque jour leur audition grâce à des solutions du Laboratoire Cotral, 100% sur mesure et bénéficiant des toutes dernières technologies.

Le Laboratoire Cotral, c'est un chiffre d'affaires de 35M€ dont 20% à l'export, une présence dans 8 pays, 220 personnes dont 100 en Normandie et plus de 40 recrutements en 2017.